



Tarbes, le 1er décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les comités des fêtes participent activement à la sécurité routière

La Préfecture des Hautes-Pyrénées, représentée par Philippe MARSAIS Directeur de cabinet et Jean-Claude LATAPIE, Coordonnateur départemental de la sécurité routière, en lien avec Philippe LESTRADE Directeur de l'ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) et les services de police et de gendarmerie ont organisé le mercredi 29 novembre 2011 une réunion avec les responsables des comités des fêtes qui ont adhéré en 2011 à la Charte « s'éclater ou s'éclater ».

En adhérant à cette Charte, les comités des fêtes bénéficient de matériels pédagogiques de prévention mais également d'une subvention de 800€, versée par la Préfecture, dans le cadre de l'opération « LABEL VIE » prévue dans le plan départemental d'actions de la sécurité routière.

L'objectif de cette démarche est de **sensibiliser le public sur les dangers des conduites à risque** (consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants, fatigue....) et d'éviter les accidents de la route.

Cette réunion a été l'occasion de **faire le bilan des actions organisées dans certaines communes du département**. Les enseignements et constats suivants ont été retenus :

1 – de nombreuses personnes ignorent encore que la loi interdit la vente d'alcool aux mineurs.

Pourtant, les sanctions peuvent être lourdes : jusqu'à 7 500€ d'amende. Cette interdiction s'applique à toute personne qui délivre une boisson alcoolisée, commerçant y compris. Cette personne, en cas de doute, doit exiger que le client établisse la preuve de sa majorité. A défaut, il engage sa responsabilité. Elle sera d'ailleurs systématiquement recherchée en cas d'accident du mineur.

2 – les responsables des comités des fêtes présents ont souligné être conscients de cette responsabilité.

C'est pourquoi ils mènent différentes **actions de sensibilisation**. Il s'agit :

- d'affiches présentant les dangers de la consommation excessive d'alcool,
- d'annonces régulières par micro, rappelant les consignes de sécurité et de précaution,
- des propositions incitant la consommation de cocktails non alcoolisés,
- de la possibilité d'utiliser les alcootests mis à leur disposition avant le départ,

- de la remise de tee-shirt pour ceux qui ont testé leur taux d'alcoolémie,
- de la possibilité de bénéficier gratuitement de sandwiches ou de cafés si le test se révèle positif (au-delà de 0,5 g/l de sang),
- enfin de la possibilité d'utiliser une salle de repos ou de retarder le départ des personnes en état d'ébriété.

La Préfecture encourage ces bonnes pratiques auxquelles le public adhère en partie et invite tous les comités des fêtes du département à s'engager dans ce type de démarche responsable qui **vise à diminuer les conduites en état d'ivresse** et s'inscrit dans la lutte contre l'insécurité routière.

Extraits du bilan 2010 de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière :

L'alcool est la première cause de mortalité sur les routes : 1 150 décès en 2010, soit près d'un tiers des accidents mortels (30,8 %).

Une accidentalité routière plus élevée la nuit pendant le week-end : l'alcool est présent dans plus de la moitié (58,7 %) des accidents mortels survenus la nuit le week-end.

Chaque semaine, 19 jeunes âgés de 15 à 24 ans perdent la vie sur les routes de France (dont 6 en tant que passager). Parmi eux, 7 perdent la vie dans un accident lié à un abus d'alcool et plus de 27 sont blessés.